## DROIT DE REPONSE DE LA DELEGATION ALGERIENNE

Monsieur le Président du Conseil Permanent,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte du droit de réponse de la délégation algérienne aux allégations de Mme Julie Finnley, Ambassadeur des Etats-Unis aupres de l'OSCE.

Je vous saurais gré des dispositions qui seront prises pour reproduire ce texte intégralement dans le rapport qui sera publié sur les travaux de la session plénière consacrée à l'Antisémitisme.

<u>Debut de citation</u>: "La délégation algérienne tient à exprimer son étonnement au sujet de la réaction de la Représentante des Etats-Unis, en soulignant qu'il n'est pas dans son intention de polémiquer sur des questions aussi sensibles, inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Bucarest. En effet, la délégation algérienne s'est inscrite pour prendre la parole sur la session 3, consacrée aux attaques contre l'Islam et les Musulmans.

Ceci étant dit, la délégation algérienne ne peut accepter l'interprétation réductrice que donne Mme l'Ambassadeur des Etats-Unis concernant la coopération de l'Algérie, partenaire de l'OSCE, qu'elle voulu limiter à la non participation de mon pays à un séminaire organisé en Israel.

Sans vouloir revenir sur cette question qui, au demeurant, n'a rien à voir avec les travaux de la Conférence de Bucarest, je voudrais rappeler que les raisons qui fondent la position de l'Algérie, rendues publiques devant le Conseil permanent et le Groupe de Contact, sont bien connues de la délégation américaine.

Je saisis cette occasion pour mettre en exergue la disponibilté de l'Algérie à poursuivre sa participation et sa coopération aux travaux de l'OSCE, sur la base du respect et de la compréhension mutuelle ». <u>Fin de citation</u>.

Bucarest, le 7 juin 2007